



**Information relative à la mise en application du règlement REACH par KAESER  
KOMPRESSOREN**

Le règlement n° 1907/2006 du Parlement européen concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances est entré en vigueur le 01/07/2007.

Ce règlement concerne tous les

- fabricants
- utilisateurs
- importateurs

des substances chimiques telles quelles et des substances contenues dans des préparations. Le respect du règlement s'impose dans toute l'Union Européenne.

À compter du 01/12/2010, les substances chimiques qui sont

- fabriquées
- mises sur le marché
- importées

dans l'UE en quantité supérieure à 1000 t/an doivent être enregistrées.

**Toutes les substances concernées, contenues dans les produits de KAESER KOMPRESSOREN ont été enregistrées dans les délais fixés.**

**Les produits de KAESER COMPRESSEURS ne contiennent pas de substances préoccupantes (SVHC) inscrites à l'annexe XIV du règlement.**

Vous pouvez consulter la version actuelle du règlement dans toutes les langues officielles de l'Union Européenne sur:

<http://eur-lex.europa.eu/en/index.htm>

6 janvier 2018